

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 31 (1893)
Heft: 29

Artikel: Le nègre par amour
Autor: Fourier, Eugène
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-193730>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Devant soi l'on aperçoit, à l'entrée, la scène, admirablement proportionnée dans ses minuscules dimensions, fermée par un rideau de Poisson, et garnie à droite, à gauche et au-dessus, des masques de Rodolphe Salis, Henri Rivière, Caran d'Ache, Willette, Henri Somm, Jules Jouy et Tuchaut, c'est-à-dire le propriétaire de l'établissement, le directeur du théâtre, les auteurs des pièces, le chanteur satirique et le musicien de la scène.

Au *Chat-Noir*, chaque soir, en effet, il est offert au public un spectacle des plus variés, composé de pièces jouées en ombres chinoises, spectacle entre-mêlé d'une partie littéraire ou musicale, remplie par des poètes comme Jean Rousseau, Armand Masson, E. Goudeau, etc., compositeurs d'un grand talent, et des chanteurs qui s'appellent G. Flagerolle, V. Meusy, Mac-Nab, Jules Jouy, etc.

Au surplus, quiconque appartient aux lettres ou aux arts est fort heureux d'apporter sa note, et presque chaque soir le public a la surprise d'une audition tout à fait inattendue : celle d'un grand poète, voire d'un membre de l'Académie, d'un comédien de haute race ou d'un chanteur de renommée.

L'excentricité, que la foule adore et recherche, a suivi le *Chat-Noir* dans sa nouvelle demeure ; elle y est dignement représentée par le suisse irréprochable qui veille à l'entrée, une hallebarde à la main, et signalant par trois coups sur les dalles chaque nouvel arrivant. Les garçons qui servent portent le costume d'académicien.

M. de Salis a fait fortune et vient de se retirer dans une charmante propriété en Touraine.

Après les détails qu'on vient de lire, empruntés pour la plupart au dictionnaire de Larousse, on peut juger de l'attrait irrésistible que nous promet la représentation de ce soir. Il y aura foule, évidemment.

Paris et le gouvernement.

Nos lecteurs ont mainte fois remarqué les tiraillements et les conflits qui ne cessent de s'élever entre l'administration municipale de Paris et le gouvernement. La chute du Préfet de police Lozé, à la suite des derniers troubles qui ont éclaté dans cette capitale, en fournit un nouvel et frappant exemple.

A cette occasion, il nous paraît intéressant de donner ici quelques détails sur l'origine de cet état de choses.

Paris n'est pas soumis au droit commun en matière d'organisation municipale ; il est l'unique exception à une règle absolument générale.

Les trente-six mille communes en lesquelles se partage le territoire français,

— de la plus petite qui est Blanche-Fontaine, dans le Doubs, et qui compte 24 habitants, jusqu'à la plus grande, Lyon, qui en a plus de quatre cent mille, — toutes ont un même régime municipal.

Le Conseil, nommé par le suffrage universel, choisit parmi ses membres un maire et des adjoints chargés d'exécuter ses décisions, d'administrer les affaires communales, de faire fonctions d'officiers de l'état-civil ; malgré la tutelle de l'Etat, représenté par le Préfet du département, on peut dire que les communes jouissent d'une véritable autonomie dans la sphère des intérêts locaux.

La ville de Paris ne possède pas les mêmes privilèges. Elle n'a pas de Maire. C'est le Préfet de la Seine qui en remplit les fonctions, et un peu aussi le Préfet de police ; ils ont, l'un et l'autre, entrée au Conseil municipal, avec lequel ils discutent, sauf à faire annuler ensuite ses décisions par le gouvernement, dont ils sont les agents bien plus qu'ils ne sont les représentants de la Ville.

Les attributions ordinaires d'un Maire ne sont pas toutes données au Préfet de la Seine et au Préfet de police. Paris, divisé en vingt arrondissements, comprenant chacun quatre quartiers, a vingt municipalités de second ordre. Chaque arrondissement possède, en effet, un maire et trois adjoints, nommés par le Président de la République, en dehors du Conseil municipal, et placés directement sous l'autorité du Préfet de la Seine.

Les maires et adjoints d'arrondissement sont surtout des officiers de l'état-civil, chargés surtout de tenir les registres de naissance et de décès, de procéder aux mariages ; ils remplissent, en outre, certaines missions qui incombent aussi aux municipalités de la province, comme la confection des listes électorales, la présidence des sections de vote, du bureau de bienfaisance, etc.

Mais les vingt municipalités parisiennes n'ont aucun budget, aucune action, par conséquent, sur l'administration de la cité, sur les grands intérêts communaux, sur la beauté, la propreté, l'hygiène de la ville, les moyens de transport, l'éclairage — toutes choses qui relèvent du budget et, par conséquent, du Conseil municipal élu.

• • •

Sous l'Empire, le suffrage universel n'avait rien à voir dans l'administration et le budget de la capitale. Une commission administrative nommée par l'empereur gérât les intérêts de Paris sans responsabilité et sans contrôle.

Et si l'on remonte un peu dans l'histoire on voit que Paris n'a jamais obtenu un régime à la fois libéral et stable. L'élection du Conseil municipal par

le suffrage universel, institué en 1871, est la seule grande innovation qu'il y ait lieu de signaler. Chaque fois qu'une loi organique municipale fut votée, elle s'appliquait aux trente-six mille communes de France, une seule exceptée, Paris.

Les motifs invoqués pour placer Paris sous un régime d'exception sont l'extraordinaire importance de la ville, la présence du gouvernement et des Chambres, et la nécessité pour le pouvoir d'assurer lui-même leur sécurité.

Le nègre par amour.

Certes, je suis d'avis que, lorsqu'un homme aime une femme, il doit lui donner des preuves de son affection, être toujours prêt à accomplir en son honneur les actes les plus héroïques, c'est-à-dire les plus insensés ; il doit accepter avec bonheur tous les sacrifices, et son dévouement doit être sans bornes : le véritable amour ne raisonne pas. Le mot « impossible » doit être rayé du vocabulaire des amants ; cependant, il est des cas, très rares il est vrai, où l'homme le plus enamouré peut hésiter, dût-il perdre à jamais l'espoir de posséder l'objet aimé.

Je me suis trouvé dans ce cas ; voici ma confession.

J'avais vingt-deux ans, ce n'est pas d'hier ; j'étais ardent, enthousiaste, le cœur débordant d'affection, lorsque je fus présenté à mistress Lucy, une Anglaise d'une grande beauté qui prenait les bains de mer à Dinard.

Elle était veuve ; c'était une blonde idéale, au teint mat, sans la plus petite tache de rousseur, à la peau blanche comme du lait, à l'aspect sévère, aux façons puritaines, ce qui ne lui messayait pas ; j'en tombai éperdument amoureux et n'eus plus qu'un désir : obtenir sa main.

Sous ses dehors graves, mistress Lucy cachait une nature romanesque ; à la première ouverture, elle me déclara qu'elle n'appartiendrait qu'à celui qui lui donnerait des preuves réelles d'amour. Elle avait, paraît-il, épousé son premier mari un peu à la légère : ne médions pas des morts.

— Mistress, lui dis-je, comme un petit fou que j'étais, mettez-moi à l'épreuve.

— Aôh, je volais bien, dit-elle ; je pars demain, suivez-moi.

— Au bout du monde !

— No, en Suisse.

J'ai horreur des voyages, j'exècre les hôtels, néanmoins, je fis mes malles et je partis.

Oh ! ce voyage en Suisse, je me le rappellerai toujours ; un guide à la main, je suivais mistress Lucy comme son ombre, lisant à haute voix les passages relatifs au site ou au monument que nous visitions, et le soir, dans le salon de l'hôtel, bien que je tombasse de sommeil, il fallait que je lui fisse encore la lecture du *Times* en entier. Je m'étais bien promis que sitôt après notre mariage j'en cesserais l'abonnement.

Le dimanche, jour de repos, nous ne voyagions pas ; assis au pied de ma compagne, je lui lisais la Bible.

Nous visitâmes ainsi la Savoie et la Suisse, mistress Lucy infatigable, toujours fraîche, chastement enveloppée dans une longue robe montante qui me cachait sa jolie gorge, et

moi, pâle, amaigri, l'œil cave, succombant à la fatigue.

La jolie veuve avait la passion des ascensions, je déteste la marche; tous les matins, elle me faisait lever à des heures invraisemblables; encore endormi, l'alpenstock à la main, il me fallait gravir les montagnes les plus élevées; elle ne me faisait pas grâce du plus petit pic. Tous les jours, grelottant de froid, j'assistais à un nouveau lever de soleil.

Lorsque nous étions arrivés sur la crête la plus haute :

— Ouvrez le guide, me disait-elle, lisez la description.

Je lisais; elle émettait quelques réflexions.

— Ne trouvez-vous pas que plus l'on monte, plus l'âme s'élève ?

— Il est certain, mistress, qu'à trois mille mètres d'altitude, la pensée atteint les plus hautes régions.

— Yes, vo m'avez compris.

Parfois il lui prenait envie de posséder une fleur alpestre qui croissait au bord d'un précipice.

— Allez chercher, me disait-elle.

Frissonnant, j'obéissais; fermant les yeux pour éloigner le vertige, je me couchais à plat ventre et rampant comme un Indien dans les jungles, je me glissais non sans passer par toutes les affres de la peur jusqu'à la maudite plante que je rapportais, triomphant, dissimulant mal ma frayeur.

Elle humait une seconde la fleur qui m'avait coûté tant de peine et elle la jetait avec dédain.

Le plus grand supplice pour moi était celui de l'album. A n'importe quelle heure, en chemin de fer, en bateau, à table, elle tirait un album de son sac de voyage.

— Ecrivez une belle pensée, me commandait-elle.

Je prenais le crayon, mais j'avais beau me creuser la tête, je ne trouvais rien; il fallait s'exécuter quand même; ce que j'inscrivais était idiot :

« Avec ses neiges éternelles, le Mont-Blanc me glace; je ne veux pas l'escalader, je préfère la vallée. »

Parfois elle voulait des vers :

Le soleil, sur le Mont Salève,
Tous les matins se lève.

Un jour, je voulus être aimable, j'écrivis : « Mistress Lucy est la plus adorable des Anglaises. »

Elle fronça le sourcil :

— Effacez, dit-elle, et mettez : « Je suis un sot. »

J'obéis et je signai.

Oh ! cet album, comme je me promettais de le brûler, le lendemain de notre mariage ?

Nous arrivâmes à Genève où mistress Lucy m'annonça qu'elle avait l'intention de séjourner quelque temps. Cette nouvelle me ravit, j'allais enfin me reposer. Je me réjouissais à l'idée de visiter cette ville coquette, unique au monde, de rêver sur les bords de son lac. J'avais compté sans ma compagne. Elle s'aboucha aussitôt avec les membres de la colonie anglaise; elle me présenta et, dès lors, je n'eus plus un instant de tranquillité. Je n'ai aucun goût pour les exercices violents, il me fallut prendre part à des parties interminables de croquet, de lawn-tennis. Le soir, mistress Lucy m'emmenait aux conférences de l'Armée du Salut où je me pinçais jusqu'au

sang pour ne pas dormir. Sur la foi d'un prédisant américain, elle s'avisa de suivre un régime exclusivement végétarien. Je dus l'imiter. Je ne mangeai plus que de la salade et je ne bus plus que de l'eau.

Je maigrissais à vue d'œil; je la pressai de hâter notre union; je tombais d'inanition.

— Ne vous ai-je pas assez donné de preuves d'amour, mistress ? lui demandai-je.

— No, pas encore, patientez.

Un soir, elle témoigna le désir d'aller au théâtre; je m'informai du programme. La troupe commençait par un lever de rideau : *Le Nègre par amour*, comédie en un acte.

Soudain, mistress Lucy devint pensive.

Elle me prit les mains.

— Emile, me dit-elle, c'est la première fois qu'elle m'appelait par mon prénom.

Et lentement, en me fixant :

— Le nègre par amour, oh ! c'est ça aimer ! Faites cela pour moi et je vous appartiens !

Comme je la regardais, effaré.

— Il hésite, le lâche ! s'écria-t-elle en me repoussant.

Elle rentra dans sa chambre dont elle me ferma la porte au nez; le lendemain elle quitta l'hôtel, je ne l'ai jamais revue.

J'en appelle à toutes les femmes :

Fus-je coupable ?

Eugène FOURRIER.

On hommo que cognâ sa fenna.

Quand on a fautâ d'oquiè, on lo va queri iò l'est, et s'on est on boccon molési, on va iò on tràovè lo pe bon. S'on a fautâ dè solâ, on va tsi lo meillâo cacapèdè; po dâi z'haillons, tsi lo meillâo cosandâi, et s'on a fautâ de n'avocat, on demandè lo meillâo mina-mor. Ora, po dâi z'affèrès que y'a, quand bin on porrai fèrè sè mémo, on s'adressè à cliâo que pâovont onco mi fèrè què no.

Matolon étai on fifarè à quoui lo carbatier fasâi crédit; mât tot parâi, quand cein allavè trào liein, l'étâi menaci dâo protiureu sen'aboulavè par dè la mounia.

On dzo, que recai onna lettra po allâ pâyî lè quartettès bussès, mon Matolon sè met de 'na colère dè ti lè diablo; kâ l'avâi fè dâi petits serviço ao carbatier et ne compregnâi pas que clia tsaravouta aussè lo toupet dè lo menaci de 'na subastachon, et que ne pouèssè pas pacheintâ onco on part dè teimps, tantquè après messon. Assebin, coumeinçâ à teimpètâ et à derè à sa fenna : « Ah ! l'est dinsè que clia route mè vâo fèrè, eh bin, atteind ! non de non ! lài tè vé écrirè onna lettra que ne sarâ pas pequâi dâi vai, va pi ! onna lettra coumeint jamé n'ein a min reçu et que lo va eimbétâ ao tot fin ; enfin quiet ! onna lettra que l'ein va être malâdo. Atteinds, sorcier ! tè vé derè te n'affèrè, que te porriâ bin tè repèintrè dè m'avâi écrit. »

— Marienne ! se criè à sa fenna, va vâi mè queri dè l'eintso, onna plionma et dâo papâi, que l'einsurtéyo !

La fenna lài va et lài apportè tot cein que faut ; et quand Matolon, tot furieux, a z'u déboutsî lo potet et que l'a z'u

pliantâ la plionma dedein, ye fâ à sa fenna :

— Marienne !

— Qu'as-tou ?

— Dicte mè vâi !

Livraison de juillet de la *Bibliothèque universelle* : La situation économique en Europe, par M. le Dr W. Burckhardt. — Dans le désert. Près du tombeau d'une jeune Romaine. Nouvelle, par M. Jean Dalac. — Romanciers anglais contemporains. Rudyard Kipling, par M. Auguste Glardon. — En Patagonie. Notes d'un explorateur, par M. le Dr F. Machon. — Le souhait de la Renaude, par M. Pierre Féal. — Les travaux des femmes dans les temps anciens et modernes, par Mlle Berthe Valier. — Le vieux sergent-major. Récit d'un officier russe, de M. Wassili Nemirovitch Dantchenko. — Chroniques italienne, allemande, anglaise, suisse, scientifique, politique.

Bureau, imprimerie Bridel, place de la Louve, Lausanne.

Boutade.

Un monsieur, souffrant d'une indisposition à laquelle les abricots nouveaux ne sont pas étrangers, se plaint à son médecin :

— Ce n'est rien, répond celui-ci. Boerhaave a dit : « La tête et le ventre doivent être libres. »

— Mais, docteur, reprend le malade, ce n'est plus de la liberté, c'est de la licence.

L. MONNET.

VINS DE VILLENEUVE

Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

LE CERCLE DU SAPIN A LA CHAUX-DE-FONDS

demande un tenancier. — Pour tous renseignements, s'adresser au *Président du Cercle*.

PARATONNERRES

Installations sur constructions de tous genres. Système perfectionné. Grande spécialité; nombreuses références.

L. FATIO, constructeur, à LAUSANNE

Demander à J.-H. MATILE, au Petit-Bénéfice, Morges, échantillons de ses nouveautés pour robes, jupons, jaquettes et manteaux. Marchandise solide et meilleur marché que partout ailleurs, à qualité égale. Confection pour hommes; draperie, cotons, couvertures, tapis, descentes de lit, etc.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encaissement de coupons. Recouvrement.

Nous offrons net de frais les lots suivants : Ville de Fribourg à fr. 13,30. — Canton de Fribourg à fr. 28,15. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 45,75. — Canton de Genève 3 % à fr. 105,75. De Serbie 3 % à fr. 88,25. — Bari, à fr. 58,75. — Barletta, à fr. 45,75. — Milan 1861, à 35,25. — Milan 1866, à fr. 11,75. — Venise, à fr. 25,75. — Ville de Bruxelles 1886, à fr. 106,25. — Bons de l'Exposition, à fr. 5,90. — Croix-blanc de Hollande, à fr. 14,75. — Tabacs serbes, à fr. 11,60. — Port à la charge de l'acheteur. Nous procurons également, aux cours du jour, tous autres titres. — J. DIND & Co. Ancienne maison J. Guilloud, 4, rue Pépinet, Lausanne. — Succursale à Lutry. — Téléphone. — Administration du *Monteur Suisse des Tirages Financiers*.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.